Historique et parcours permanent

La Course d’orientation, née en France dans les années 1970 (la première course connue s’est déroulée en Norvège au printemps 1897), est vraiment un sport de pleine nature. Il nécessite des terrains assez sauvages formés de bois, landes, chemins et sentiers. Il s’applique donc parfaitement à des milieux ruraux et naturels, et ne nécessite pas d’infrastructures particulières ni de matériel couteux sauf une carte appropriée et à la rigueur une boussole plus quelques balises posées de manière temporaire dans la plupart des cas.

 Ce sport est une activité de loisir qui peut s’adresser à tout le monde, promeneurs, marcheurs, coureurs et même cyclistes ou cavaliers. Il s’inscrit également dans des activités didactiques et scolaires, pratiquées dans les écoles, collèges et lycées environnants. C’est également une activité athlétique structurée par des clubs, une Ligue et une fédération et amenant l’organisation de compétitions. Ces compétions suivant leur niveau départemental, régional ou national, international peuvent drainer plusieurs centaines voire milliers de participants, ce qui a souvent un impact positif sur le territoire environnant ne serait-ce que pour la restauration et l’hébergement.

Plus précisément, alliant logique, observation et activité physique, la Course d’orientation consiste à aller chercher des balises disposées très précisément, de préférence dans les bois, à l’aide d’une carte spécifique très détaillée, généralement au 1/10000ème, où sont dessinés tous les murs, rochers, buttes, falaises et autres particularités de terrain et de végétation. Elle nécessite donc des tracés préalables et la mise en place de balises sur le terrain ce qui demande une certaine préparation.

Pour permettre plus d’entraînements autonomes, éviter d’envoyer des personnes à l’avance pour installer et enlever les balises, réaliser un gain de temps lors de la mise en place des exercices et permettre l’accès à un plus large public en pratique de loisir, il s’avère très utile de disposer d’un réseau de piquets permanents (appelé « Parcours permanent d’orientation ») implantés sur le terrain, avec, bien sûr, l’autorisation des propriétaires. Ces piquets munis d’une pince spéciale sont numérotés, peints, orientés et traités contre les insectes et les intempéries. Un Parcours Permanent s'adresse à un large public : les jeunes (écoles, collèges, lycées, centres de loisirs), les sportifs (randonneurs, orienteurs), le grand public (organisé ou non, ce public peut pratiquer sous forme éducative, ludique ou sportive). L’emplacement des piquets est indiqué en tout ou partie sur la carte que peut fournir le service des sports, la commune, l’association ou le club responsable.

Le coût d’un réseau de postes permanents, de deux à quatre mille euros, est assez modique si on le compare à un stade de football, un terrain de tennis ou une base de canoë. D’autant plus que le club local réalise souvent bénévolement et gratuitement la cartographie qui correspond à ces parcours.